

Règlement *Run24Dorigny*

2ème édition – Juin 2017

Art. 1 Généralités

La course *Run24Dorigny* a pour vocation première de rassembler les membres de la communauté universitaire lors d'un événement sportif sur le site de Dorigny; néanmoins, toutes les coureuses et coureurs des environs et d'ailleurs, n'appartenant pas à la communauté universitaire, sont les bienvenu-e-s.

Il s'agit d'une course par relais, d'une durée de 24 heures proposant deux formats :

- Un format de 24 heures où il s'agit pour les équipes de parcourir la plus longue distance en 24 heures sur un circuit fermé d'une longueur de 1'500 mètres environ.
- Un format de 4h où il s'agit pour les équipes formées d'enfants dès 7 ans et d'adultes de parcourir la plus longue distance en 4h sur un circuit fermé d'une longueur de 1'500 mètres environ.

Une seule personne court à la fois, les relais se font librement dans la zone prévue par l'organisateur. Chaque coureur et coureuse est muni-e d'une puce et pourra connaître à bien plaisir sa propre distance parcourue.

La finance d'inscription de chaque coureur et coureuse contribuera au programme œuvrant pour l'activité sportive thérapeutique pour les enfants atteints de cancer (PASTEC).

Art. 2 Organisateur, lieu et dates

La *Run24Dorigny* est organisée par les Sports universitaires de Lausanne. Elle a lieu sur le site du Centre Sportif Universitaire de Lausanne.

- **Adresse de l'organisateur** : Service des sports UNIL/EPFL, Centre sportif universitaire de Dorigny, 1015 Lausanne
- **E-mail** : sports@unil.ch
- **Téléphone** : +41 21 692 21 50

Le parcours se fait sur une boucle fermée d'une distance d'environ 1.5 km, sur le Centre Sportif universitaire de Dorigny ; il utilise le stade d'athlétisme, la piste finlandaise ainsi que les différents sentiers du Centre.

Le départ de la course de 24 heures est donné le **vendredi 2 juin 2017 à 18h00** et la course prend fin le **samedi 3 juin 2017 à 18h00**, sous réserve de ce qui suit.

Le départ de la course de 4 heures est donné le **samedi 3 juin 2017 à 13h00** et la course prend fin le **samedi 3 juin 2017 à 17h00**, sous réserve de ce qui suit.

En cas de conditions exceptionnelles (comme par exemple face à des intempéries), l'organisateur a l'autorisation de décaler l'heure de départ ou d'arrivée ou encore de raccourcir le temps de course.

Art. 3 - Conditions de participation

- 24h : Toute personne majeure, en bonne santé, licenciée dans un club sportif ou non, peut participer à la course.
- 4h : Les mineurs, dès 7 ans révolus, doivent être impérativement accompagnés d'un adulte.

Chaque concurrent-e a le devoir d'avoir suivi préalablement un entraînement adéquat lui permettant de participer à l'épreuve dans de bonnes conditions. Sa participation engage sa propre responsabilité. Chaque participant-e à la course *Run24Dorigny* est réputé-e avoir pris connaissance du présent règlement ; il-elle doit être au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol et en cas de défaillance physique ou d'accident de parcours.

Art. 4 - Catégories

Format 24h:

- Catégorie **Noir**:
 - Femmes- Hommes- Mixtes* : de 2 à 3 coureurs
- Catégorie **Rouge**:
 - Femmes- Hommes- Mixtes* : de 4 à 6 coureurs
- Catégorie **Bleu** :
 - Femmes-Hommes-Mixtes*: de 7 à 10 coureurs

Format 4h:

- Catégorie **Multicolore**
 - Enfants dès 7 ans et adultes : de 2 à 10 coureurs

*Les quotas minimaux de filles suivants doivent être respectés afin qu'une équipe soit inscrite dans la catégorie mixte :

Catégorie	NOIR	ROUGE	BLEU
Nombre de coureurs			
2-3 coureurs	1 fille		
4-6 coureurs		2 filles	
7-8 coureurs			3 filles
9-10 coureurs			4 filles

Si lors de l'inscription en équipe mixte le quota n'est pas respecté, l'équipe sera inscrite automatiquement dans la catégorie homme.

Art. 5 - Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire sur internet via le site www.mso-chrono.ch. En cas de problème, contactez la Hotline MSO-Chrono au +41 32 493 32 61 (support@mso-chrono.ch) ou le secrétariat des sports universitaires au +41 21 692 21 50.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2017 à minuit. Un·e participant·e supplémentaire dans une équipe existante peut être inscrit·e sur place.

L'inscription d'une équipe se fait par le capitaine d'équipe qui choisit le nombre de coéquipiers. Cela détermine la finance d'inscription globale de l'équipe. Ce dernier a la charge de saisir le nom de ses coéquipiers (possibilité de changer de coéquipier jusqu'au 31 mai 2017 à minuit sans frais).

L'inscription comprend les prestations suivantes par personne: un repas complet, un petit-déjeuner, des ravitaillements pendant la course, un prix souvenir ainsi qu'un espace pour dormir (cf. Art 12).

Art. 6 - Finance d'inscription

Participants format 24h :

- **Participant·e étudiant·e de la communauté universitaire :** CHF 48.- Pour obtenir ce tarif spécial, il vous faut cocher la case « étudiant·e UNIL-EPFL » prévue à cet effet lors de l'inscription et y insérer votre numéro d'étudiant·e. Les numéros seront vérifiés auprès de l'UNIL-EPFL. Toute tentative de fraude amènera à une exclusion de la course.
- **Participant·e non étudiant·e :** CHF 58.-

Participants format 4h :

- CHF 28.- pour les adultes, CHF 18.- pour les enfants.

La course soutient la cause PASTEC. Par sa finance d'inscription à la course, chaque participant·e verse CHF 5.- à cette cause. Tout don supplémentaire peut être fait lors de l'inscription en versant une somme supérieure requise par chaque catégorie, ou sur le compte du programme directement :

IBAN CH56 0076 7000 S071 0091 4

Mention : PASTEC/26008537/73081

Art. 7 - Dossards et documents

Format 24 heures :

La remise des dossards et des puces a lieu à l'entrée de SOS 2 le vendredi 2 juin entre 12h00 et 17h00. Le ou la capitaine d'équipe ou un membre de l'équipe retire les dossards, transpondeurs et documents de l'équipe entière.

Format 4 heures :

La remise des dossards et des puces a lieu à l'entrée de SOS 2 le samedi 3 juin entre 10h30 et 12h30. Le ou la capitaine d'équipe ou un membre de l'équipe retire les dossards, transpondeurs et documents de l'équipe entière.

Art. 8 - Equipes

Le ou la capitaine d'équipe, choisi-e lors de l'inscription, sera responsable des autres membres de l'équipe. Il-elle doit faire le lien entre l'organisateur de la course et les coureurs et coureuses de son équipe. Ces derniers sont autorisés à courir dans une seule équipe uniquement. Si ces conditions ne sont pas respectées, les équipes fautives seront disqualifiées.

Art. 9 - Déroulement de la course

Le choix de l'ordre de passage des coureurs et des coureuses au sein d'une équipe est libre. Le relais doit toujours être effectué dans la zone prévue et marquée par l'organisateur. Un collier à fleur sert de témoin, il doit être porté par le relayeur et la relayeuse durant toute la durée de son relais.

Les concurrent-e-s en course doivent obligatoirement porter leur dossard de manière visible sur le torse ou le ventre durant toute la durée de leur relais. Chaque concurrent-e est équipé-e d'une puce électronique qui doit être fixée en permanence à la cheville durant son relais. Aucun départ/relais ne peut être pris sans puce, sans collier et/ou sans dossard. Un montant de CHF 100.- est facturé au capitaine d'équipe pour chaque puce perdue.

Pour les départs de nuit, chaque coureur ou coureuse doit être muni-e de sa propre lampe frontale en état de marche.

Le nombre de kilomètres effectués détermine le classement. L'ordre de passage sur la ligne d'arrivée fait foi en cas d'égalité.

Toute personne reconnue coupable de tricherie durant la course est exclue avec effet immédiat de même que son équipe. Durant toute la durée de l'événement, des contrôles de sécurité sont réalisés sur le parcours.

Art. 10 - Classement et récompense

La remise des prix se fait au plus vite après la fin de la course. Les 3 premières équipes de chaque catégorie reçoivent un prix en nature. La présence des équipes au complet est obligatoire pour recevoir les prix. En cas d'absence, les prix restent en possession de l'organisateur qui peut en disposer à sa guise.

Art. 11 - Vestiaires

Les vestiaires du Centre sportif SOS1 et SOS2 (comprenant des vestiaires hommes/femme/mixtes, des toilettes et des douches) sont accessibles durant la totalité de l'événement. Les vestiaires sont non surveillés. Les coureurs et

coureuses sont prié-e-s de se munir d'un cadenas s'ils-elles souhaitent utiliser un casier fermé et de le libérer au plus tard le samedi 3 juin 2017 à 21h30.

Art. 12 - Nuitée

L'organisateur fournit des emplacements pour se reposer et dormir soit dans la salle de sport SOS 1, soit pour des tentes en extérieur. Le choix (SOS 1 ou camping) se fait lors de l'inscription et les places disponibles sont données en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les matelas, sacs de couchage et tentes doivent être apportés par les participant-e-s. Les participant-e-s s'engagent à respecter le plus grand silence ainsi que la propreté dans les zones réservées au repos. Le lieu d'hébergement devra être libéré au plus tard le samedi 3 juin 2017 à 21h30.

Art. 13 - Matériel

Les participant-e-s doivent être muni-e-s de :

- Lampe frontale
- Matériel de course usuel et personnel
- Affaires pour dormir

Art. 14 - Ethique et durabilité

Chaque participant-e s'engage à respecter la Charte d'Ethique dans le sport édité par *Swiss Athletics* :

http://www.swissathletics.ch/files/ueber_swiss_athletics/facts_figures/Verhaltenskodex_f.pdf.

Art. 15 - Droit à l'image

Des photos et prises d'images sont faites durant cet événement. La participation à la course induit l'autorisation de la diffusion de ces images et la renonciation à tout droit y relatif.

Art. 16 - Annulation de la course

En cas d'annulation de la course (en cas de force majeure), un montant de CHF 25.- est retenu par personne inscrite afin de couvrir les frais d'organisation.

Art. 17 - Retrait

Aucun remboursement ne peut être exigé suite à un retrait d'un-e participant-e d'une équipe.

Si une équipe entière se désiste, seule l'assurance annulation fournie par MSO-Chrono (CHF 3.- par personne) permet le remboursement total des frais d'inscription.

Art. 18 - Réclamations

Les participant-e-s peuvent faire part aux organisateurs, par courrier électronique, de leurs réclamations, au maximum 15 minutes après la diffusion des résultats de la course.

Art. 19 - Litige

En cas de litige, le présent règlement fait foi. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement qui se trouve sur le site de MSO-Chrono : www.mso-chrono.ch. Les capitaines d'équipe sont tenu-e-s de consulter régulièrement le présent règlement.

Art. 20 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 31.03.2017.